

LE PROJET EN RESUME

En accord avec les partis politiques locaux, le Conseil municipal a étudié une baisse du nombre d'élus à l'Exécutif de 11 à 7 dès le 1^{er} janvier 2025 ainsi que la création d'un Conseil général en remplacement de l'Assemblée Primaire.

BAISSE DU NOMBRE D'ELUS

Au terme de son analyse, le Conseil propose aux citoyennes et citoyens de baisser le nombre d'élus de 11 à 7 dès le 1^{er} janvier 2025.

Les principaux axes de cette analyse sont les suivants :

- L'objectif majeur d'une organisation à 7 est de **redéfinir le cahier des charges des élus qui doivent avant tout se consacrer aux tâches stratégiques** pour laisser l'opérationnel à l'Administration. Le Conseil adoptera un règlement interne définissant les compétences financières et décisionnelles des employés et des élus.
- A priori, cette organisation à 7 connue dans 26 des 59 communes du Valais romand ne doit pas engendrer la création de nouveaux postes administratifs. **Depuis 2009, date de la baisse de 15 à 11 élus, 5.5 postes administratifs à plein temps ont été créés dans l'Administration en reprise de tâches opérationnelles.** Reste ouverte la question de certains dicastères à réorganiser, notamment les affaires sociales et la culture, par le biais de l'élargissement des mandats de prestations confiés à des entités partenaires.
- **Les élus seront défrayés de manière forfaitaire** selon des modalités à définir par le futur Conseil. Un taux d'occupation de 20% par Conseiller semble réaliste. Le taux du Président et celui du Vice-président seront définis en fonction des charges annexes (conseils d'administrations) qui leur incomberont.
- **Le risque principal d'une baisse à 7 élus réside dans la diminution de la représentativité géographique et socio-économique** des futurs membres de l'Exécutif, mais force est de constater qu'en termes de population Orsières est la 28^{ème} Commune du Valais romand sur 59 alors qu'elle est la première en nombre d'élus autour de la table du Conseil.

CREATION D'UN CONSEIL GENERAL

Au terme de son analyse, le Conseil a décidé de ne pas soumettre au vote la question de la création d'un Conseil Général estimant que les conditions minimales n'étaient pas remplies.

- Seules 11 Communes valaisannes sur les 122 sont dotées d'un Conseil Général. Parmi elles, Ayent (4247 habitants) et St-Maurice (4540) sont celles qui se rapprochent le plus de la situation d'Orsières (3237). La Constituante a statué sur ce sujet, estimant qu'en dessous de 5000 habitants, il n'y avait pas d'obligation à poser la question à la population.
- Les Assemblées Primaires locales sont bien fréquentées, en particulier lorsque les sujets font débat.
- En contrepartie, le Conseil souhaite ouvrir certaines commissions à des citoyens et à des experts ainsi que renforcer les démarches participatives pour les grands projets tels que le Cœur d'Orsières.

Lien vers l'étude complète

